

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	8
VOTANTS	8

CONVOCATION

Datée	du 10/10/2025
Affichée	le 10/10/2025

OBJET

**Avenants aux marchés de
travaux de réhabilitation de
l'école élémentaire Victor
Hugo à L'Aigle**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le dix octobre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absent : François BRIZARD

Monsieur MARTEL, Vice-Président à la voirie et au patrimoine bâti rappelle aux membres du Bureau que par délibérations du Bureau en date du 13/03/2025 et du 03/04/2025, les marchés de travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo ont été attribués pour un montant global de 4 507 388,12 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de recourir à plusieurs modifications portant sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'aléas et d'adaptations. Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché de travaux, les modifications suivantes :

Pour le lot N°3 CURAGE – DEMOLITION - GROS OEUVRE – CHAPE

- La location d'une nacelle mise à disposition lors d'un constat d'huissier en cours de travaux de désamiantage de la toiture.

Avenant n° 2 en plus-value de + 1 764,00 € HT portant le marché de 561 008,00 € HT à 562 772,00 € HT, soit 675 326,40 € TTC

Pour le lot N°5 COUVERTURE – VERRIERE

- Retrait en condition amiante, de chéneaux amiantés sur l'ensemble du contour de la toiture (découverte fortuite en cours de travaux) et le désamiantage de plusieurs têtes de poteaux.

Avenant n° 2 en plus-value de + 20 706,03 € HT portant le marché de 710 149,58 € HT à 730 855,61 € HT, soit 877 026,73 € TTC

Pour rappel, le bureau communautaire du 10 juillet 2025, en application de l'article 13 du CCAG Travaux, avait approuvé de fixer un montant provisoire qui serait à régulariser par voie d'avenant pour intégrer au marché des prestations supplémentaires portant sur le retrait de voliges en bois situées sous la toiture amiantée et pour lesquelles un diagnostic complémentaire avait révélé la présence d'amiante. Ainsi une valeur de 21 392,30 € HT avait été fixée de manière prévisionnelle. Ce prix a été revalorisé sur la base des justifications apportées par l'entreprise.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché cette prestation modificative pour la valeur de + 45 854,80 € HT.

- Le retrait de voliges en bois amiantées.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251016-2025-10-16-206-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception en préfecture : 17/10/2025

Avenant n° 3 en plus-value de + 45 854,80 € HT portant le marché de 730 855,61 € HT à 776 710,41 € TTC, soit 932 052,49 € TTC

Pour le lot N°15 EQUIPEMENT DE CUISINE

- Adaptation du matériel de cuisine suite à concertation avec les services utilisateurs sur des évolutions de besoins.

Avenant N°1 en moins-value de – 4 190,00 € HT portant le marché de 77 000,00 € HT à 72 810,00 € HT, soit 87 372,00 € TTC

Ci-dessous, pour information, la synthèse de l'évolution des marchés depuis l'attribution initiale.

N°	LOT	Entreprises retenues	DERNIER BUDGET APPROUVE	REALISATION					
			Marchés attribués en bureau	Tranche ferme - € HT	Avenants approuvés le 10/07/2025	Avenants à approuver	TOTAL marché après avenants HT	TOTAL marché après avenants TTC	EVOLUTION
	Travaux d'aménagement, yc compensations		4 788 555						
A1	VRD Plateforme Provisoire	ROUTIERE PEREZ	75 000,00	75 000,00			76 926,00	92 311,20	2,57%
A2	Désamiantage Déplombage	HNTP	59 885,00	59 885,00			67 273,00	80 727,60	12,34%
FO	Fourniture de modulaires	COUGNAUD	146 281,40	146 281,40			157 691,90	189 230,28	7,80%
1	VRD	ROUTIERE PEREZ GUERIN TP	365 641,71	365 641,71			365 641,71	438 770,05	0,00%
2	Espaces Verts - clotures	EMERY PAYSAGE	170 086,24	170 086,24			170 086,24	204 103,49	0,00%
3	Curage - Démolition -Gros OEuvre - Chape	ABCIS BERTIN	555 600,00	555 600,00	5 408,00	1 764,00	562 772,00	675 326,40	1,29%
4	Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage	MICARD	130 315,83	130 315,83			130 315,83	156 379,00	0,00%
5	Couverture - Verrière	ENC	699 741,79	699 741,79	10 407,79	66 560,83	776 710,41	932 052,49	11,00%
6	Menuiseries Extérieures Aluminium - BSO	GUYON SAS	299 000,00	299 000,00			299 000,00	358 800,00	0,00%
7	Serrurerie - Metallerie	GUYON SAS	26 025,00	26 025,00			26 025,00	31 230,00	0,00%
8	ITE - Traitement de façade	MORIN SAS	171 074,60	171 074,60			171 074,60	205 289,52	0,00%
9	Menuiserie Intérieure Bois	JPV BATIMENT	203 000,00	203 000,00			203 000,00	243 600,00	0,00%
10	Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus - Isolation	MAILHES POTTIER QUALIPROFIL	495 598,29	495 598,29			495 598,29	594 717,95	0,00%
11	Carrelage Faïence	REVNOR	80 270,00	80 270,00			80 270,00	96 324,00	0,00%
12	Sois souples	REVNOR	89 834,00	89 834,00			89 834,00	107 800,80	0,00%
13	Peinture	MORIN SAS	101 304,58	101 304,58			101 304,58	121 565,50	0,00%
14	Plomberie - Chauffage - Ventilation	ELAIRGIE	768 429,32	768 429,32			768 429,32	922 115,18	0,00%
15	Equipement de cuisine	MBI-CF CUISINES	77 000,00	77 000,00		-4 190,00	72 810,00	87 372,00	-5,44%
16	Electricité	EGP ELEC	239 666,76	239 666,76			239 666,76	287 600,11	0,00%
17	Ascenseur	TK ELEVATOR	34 800,00	34 800,00			34 800,00	41 760,00	0,00%
	TOTAL		4 788 555	4 788 554,52	15 815,79	64 134,83	4 889 229,64	5 867 075,57	

Accusé de réception en préfecture
061-200058468-20251016-2025-10-16-206-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

En synthèse, cette modification génère une plus-value de 64 134,83 € HT au montant total des marchés de travaux, et peut être approuvée dans le respect du bilan global d'opération.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2121-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu la délibération n°2023-12-14-218 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor Hugo et de son bilan financier,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- Vu la délibération n° 2025-03-13-42 du bureau communautaire en date du 13 mars 2025 et la délibération n° 2025-04-03-119 en date du 03 avril 2025, attribuant les marchés de travaux de l'ensemble des lots,
- Vu la délibération n° 2025-07-10-174 du bureau communautaire en date du 10 juillet 2025 portant avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Victor Hugo à L'Aigle,
- Vu l'article 13 du CCAG définissant les modalités de fixation des prix des prestations supplémentaires ou modificatives,
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 07 octobre 2025,
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au lot n° 3 CURAGE – DEMOLITION - GROS OEUVRE – CHAPE pour un montant de 1 764,00 € HT portant le marché de 561 008,00 € HT à 562 772,00 € HT, soit 675 326,40 € TTC
- **APPROUVE** l'avenant n°2 au lot n° 5 COUVERTURE – VERRIERE pour un montant de 20 706,03 € HT portant le marché de 710 149,58 € HT à 730 855,61 € HT, soit 877 026,73 € TTC
- **APPROUVE** l'avenant n° 3 au lot n° 5 COUVERTURE – VERRIERE Pour un montant de 45 854,80 € HT portant le marché de 730 855,61 € HT à 776 710,41 € TTC, soit 932 052,49 € TTC
- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot N°15 EQUIPEMENT DE CUISINE pour un montant de – 4 190,00 € HT portant le marché de 77 000,00 € HT à 72 810,00 € HT, soit 87 372,00 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 17 OCT. 2025
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 17 OCT. 2025

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251016-2025-10-16-206-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025